

BULLETIN D'INSCRIPTION

SALON INTERNATIONAL DES BEAUX-ARTS LUXEMBOURG – 29 AU 31 MARS 2024

CASINO 2000 – GALERIE DU CHAPITO - MONDORF LES BAINS

Document à retourner avant le 15 mars 2024 à la présidente de l'association par courrier :

NADINE BOUIS – 6 RUE DES JARDINS – 57320 FILSTROFF – FRANCE

ou par email : beaux.arts.lorraine@hotmail.com

NOM / PSEUDO (majuscules) : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Site Internet : _____

Adhérent à la Maison des Artistes ou AGESSA : OUI NON N° SIRET : _____

Membre de la Société académique Arts – Sciences – Lettres : OUI NON

Merci de joindre une carte de visite si possible pour vérifier la retranscription exacte de vos informations.

TITRE DE L'ŒUVRE (en majuscules)	TECHNIQUE	DIMENSIONS	PRIX DE VENTE

Important : Aucun frais si votre dossier n'est pas sélectionné.

Les dates importantes --> dépôt / retrait des œuvres, vernissage ... sont indiquées page 6 du règlement.

Droits d'entrée pour chaque artiste		55 €
Droits d'accrochage PEINTURE, dessin, pastel, aquarelle, art numérique, photo, ... → pour 1 panneau d'exposition de Haut. 220 cm x largeur 120 cm sur 1 seule face :	95 €	
→ pour 2 panneaux d'exposition de Haut. 220 cm x largeur 120 cm sur 1 face chacun : <i>Voir dimensions maximales des tableaux dans le règlement du salon – cf page 5</i>	180 €	
Droits d'accrochage SCULPTURE (2 œuvres maximum) <i>Les exposants fourniront leurs propres socles blancs ou noirs – voir page 5</i>	95 €	
Forfait de prise en charge et réexpédition des œuvres par La Poste en Colissimo. <i>Uniquement pour les tableaux – voir conditions page 4</i>	45 €	

REPAS ENTRE ARTISTES après le vernissage	Prix du repas par personne	Nombre de participants	
Repas comprenant : entrée, plat, dessert + boissons (vins, eau, café) Animations : Live painting et caricatures	49 €	X	=
TOTAL (Droits d'entrée + droits d'accrochage + repas et transports éventuels)			

J'envoierai mes œuvres par La Poste ou par transporteur OUI NON

Paiement par chèque à l'ordre de **Société des Beaux-Arts de Lorraine.**
L'encaissement de votre chèque vaut confirmation de la sélection. Aucun frais en cas de non sélection.

Paiement par virement bancaire à effectuer dès confirmation du comité de sélection.
Les coordonnées bancaires du compte de l'association seront communiquées dans le mail de confirmation.

Je soussigné(e) _____, déclare accepter sans réserve le règlement du Salon International des Beaux-Arts de Luxembourg 2024 et dégage l'association de toute responsabilité.

Date : _____

Signature : _____

RÈGLEMENT

SALON INTERNATIONAL DES BEAUX-ARTS LUXEMBOURG

GRAND CASINO 2000 - MONDORF LES BAINS

du vendredi 29 au dimanche 31 mars 2024

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU SALON 2024 :

Sont admis à participer tous les artistes de toutes nationalités dans les disciplines de peinture, aquarelle, pastel, encre, sculpture, gravure, dessin, art numérique, photographie et techniques mixtes. Droits d'entrée 55 € + droits d'accrochage 95 € ou 180 € selon le nombre de panneaux d'exposition.

Seules les œuvres originales seront acceptées, toute copie totale ou partielle sera refusée. Les inscriptions ne seront définitives qu'après agrément du Comité de sélection.

SÉLECTION DES ŒUVRES :

Le nombre de places étant limité, nous invitons les candidats à envoyer leur dossier au plus tôt. Les photos des œuvres inscrites devront impérativement être transmises avec le dossier d'inscription. **Le comité de sélection se réserve le droit de ne sélectionner qu'une partie des œuvres inscrites, sa décision est sans appel.**

Les photos devront être de bonne qualité, en format JPG ou BMP et adressées :

- par mail : beaux.arts.lorraine@hotmail.com
(Possibilité d'utiliser un logiciel de transfert type « WeTransfer »).
- sur clé USB à adresser par courrier avec le bulletin d'inscription

Merci de préciser le titre exact de l'œuvre comme nom de vos fichiers.

Aucune photo sur papier ne pourra être traitée.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION :

IMPORTANT : L'encaissement de votre chèque vaut confirmation de la sélection.

Il n'y a aucun frais en cas de non sélection. Si votre chèque n'est pas encaissé et sans réponse de notre part, dans ce cas votre demande de participation est considérée comme non retenue.

RÈGLEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION :

Les droits d'inscription peuvent être réglés :

- Soit par chèque bancaire qui sera encaissé dès la sélection de l'artiste.
Possibilité de payer en 2 fois, dans ce cas le 1^{er} chèque sera encaissé dès la sélection de l'artiste et le 2^{ème} chèque sera encaissé le 25 mars 2024.
Pour cette solution, les 2 chèques devront être joints au bulletin d'inscription.
- Soit par virement bancaire à effectuer dès confirmation de la sélection de l'artiste sur le compte Crédit Mutuel de l'association. Les références du compte bancaire de l'association seront fournies dans le mail de confirmation.

A noter :

- **Aucun remboursement ne sera effectué après validation de la sélection du candidat par le Comité.**
- **Les chèques des candidats qui ne seront pas retenus leur seront retournés.**

JURY :

Le Salon est destiné à encourager et promouvoir les artistes par l'attribution de nombreuses récompenses dans le but de valoriser leur travail artistique.

Le Jury sera composé de professionnels des arts, de la culture et de l'enseignement : critiques d'art, jurés de salons nationaux et internationaux, galeristes et artistes reconnus. La décision du Jury est sans appel.

Il est précisé que les membres de l'association ne font pas partie du Jury.

Plusieurs Prix de nos sponsors et partenaires ainsi que des médailles d'or, d'argent, de bronze et des mentions spéciales seront décernés en plus du Grand Prix du Salon offert par notre partenaire le Géant des Beaux-Arts.

Le nombre et le montant des récompenses pourront être adaptés en fonction des choix de nos partenaires.

Les membres du Jury, les Invités d'Honneur ainsi que le lauréat du Grand Prix de la précédente édition seront hors concours. Les prix et diplômes seront affichés le dimanche à 15H00.

Dans le cadre de la propriété artistique, les lauréats autorisent la Société des Beaux-Arts de Lorraine et le Casino 2000 à reproduire gratuitement les œuvres primées en maintenant le nom de l'artiste par tous les moyens et sur tous les supports.

VENTE :

Les artistes exposants qui souhaitent vendre leurs œuvres doivent être fiscalement déclarés en BNC (n° SIREN/SIRET) et identifiés au régime de sécurité sociale des artistes auteurs par la Maison des Artistes (n° MDA) ou AGESEA. S'ils sont primo-vendeurs, ils s'engagent en cas de vente à fournir une facture et à se déclarer.

En cas de vente : les chèques ou virements bancaires seront établis directement au nom de l'artiste qui devra produire factures et certificats d'authenticité. Les artistes sont invités à faire un don de 10 % du montant de leur œuvre à l'association.

ASSURANCE :

La Société des Beaux-Arts de Lorraine est couverte au titre de la responsabilité civile organisateur. Il appartient à chaque artiste d'assurer ses propres œuvres et le matériel qu'il utilise. L'artiste peut s'il le juge nécessaire assurer ses œuvres par un contrat « clou à clou » auprès de la compagnie d'assurance de son choix.

Par l'acceptation du présent règlement, les artistes déclarent dégager la Société des Beaux-Arts de Lorraine de toute responsabilité, et ainsi renoncer à tout recours contre elle, en cas de vol, de perte, de détérioration, d'incendie ou tout autre accident à l'encontre de leurs œuvres qui pourraient survenir durant le temps de l'exposition, de son installation et lors de son décrochage. L'exposant ou sa compagnie d'assurance ne pourront réclamer aucune indemnité à l'association.

Par ailleurs, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation totale ou partielle de l'exposition suite à un cas de force majeure ou bien pour toute autre raison indépendante de notre volonté : incendie, catastrophes naturelles, indisponibilité de la salle d'exposition, ...

Dans cette éventualité, vous aurez la possibilité de participer à l'une de nos expositions qui suivra selon votre choix à Thionville, Metz ou au Luxembourg. Les frais que vous aurez engagés pour le Salon des Beaux-Arts 2024 au Luxembourg seront reportés sur votre participation future à l'exposition choisie par vous sans que cela engendre de nouveaux frais : droits d'entrée, frais d'accrochage, repas, options transport, ...

DÉPÔT ET RETRAIT DES ŒUVRES :

Les œuvres seront déposées au CASINO 2000 le jeudi 28 mars 2024 entre 14H et 18H et devront être retirées le dimanche 31 mars 2024 entre 17H45 et 19H00. Les œuvres restant sur place le 1er avril 2024 seront entreposées moyennant des frais de gardiennage de 5€/jour et par œuvre.

Le BON de retrait ci-joint devra impérativement être présenté à la sortie du Salon lors du décrochage.

EXPÉDITION DE VOS ŒUVRES :

Vous avez la possibilité de nous expédier vos œuvres entre le 11 et 23 mars 2024 par la Poste ou par transporteur. *Merci de le préciser sur votre bulletin d'inscription.*

Dans ce cas, vous pourrez envoyer vos œuvres au siège social de l'association :

**SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS DE LORRAINE
29 RUE DU PRÉSIDENT KENNEDY
57570 CATTENOM
FRANCE**

REEXPÉDITION DE VOS ŒUVRES :

Si vous souhaitez faire réexpédier vos œuvres après le Salon, vous devrez régler par avance le coût du forfait de prise en charge et réexpédition de 45 euros. Ce forfait comprend le remballage de l'œuvre dans son carton d'origine, l'acheminement du colis à La Poste et les frais d'expédition en COLISSIMO sans assurance. L'adresse de réexpédition des œuvres sera celle indiquée sur le bulletin d'inscription.

L'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de retard dans les délais de livraison du COLISSIMO ou encore si le colis est endommagé lors du transport effectué par La Poste.

Nous vous demandons de prévoir pour la réexpédition de vos œuvres un emballage adapté et de bonne qualité qui puisse facilement être réutilisé et qui respecte les dimensions imposées par La Poste, à savoir :

1 seul colis compact contenant 1 à 2 tableaux à l'intérieur et pesant moins de 30 kg.

Les dimensions maximales autorisées : Longueur + largeur + hauteur < à 200 cm.

Les colis dont le poids est supérieur à 30 kg et/ou ceux dont L + l + h > 200 cm sont refusés.

Si l'artiste souhaite utiliser les services d'un transporteur autre que La Poste, il devra en informer au préalable les organisateurs pour fixer les dates de réception et de retour du colis.

Les œuvres devront être emballées correctement et solidement. Les tableaux devront disposer d'un système d'accrochage adapté pour être suspendues sur un crochet S.

DROIT A L'IMAGE :

Les exposants acceptent l'utilisation et l'exploitation non commerciale des photographies de leurs œuvres présentées à des fins de communication.

Dans le cadre de la propriété artistique, les artistes autorisent la Société des Beaux-Arts de Lorraine et le Casino 2000 à reproduire gratuitement les œuvres en maintenant le nom de l'artiste par tous les moyens et sur tous les supports.

SECTION SCULPTURE :

Les **SCULPTEURS** peuvent présenter 2 sculptures maximum. Les dimensions devront être précisées sur le bulletin d'inscription.

Ils auront à fournir impérativement des socles propres, blancs ou noirs et adaptés aux œuvres. Choisir de préférence des socles ne dépassant pas 1 mètre de hauteur.

Pour des raisons d'organisation, aucune place attribuée ne pourra être changée.

IMPORTANT

Merci d'indiquer sur le socle de l'œuvre : **Nom, prénom, adresse, titre de l'œuvre.**

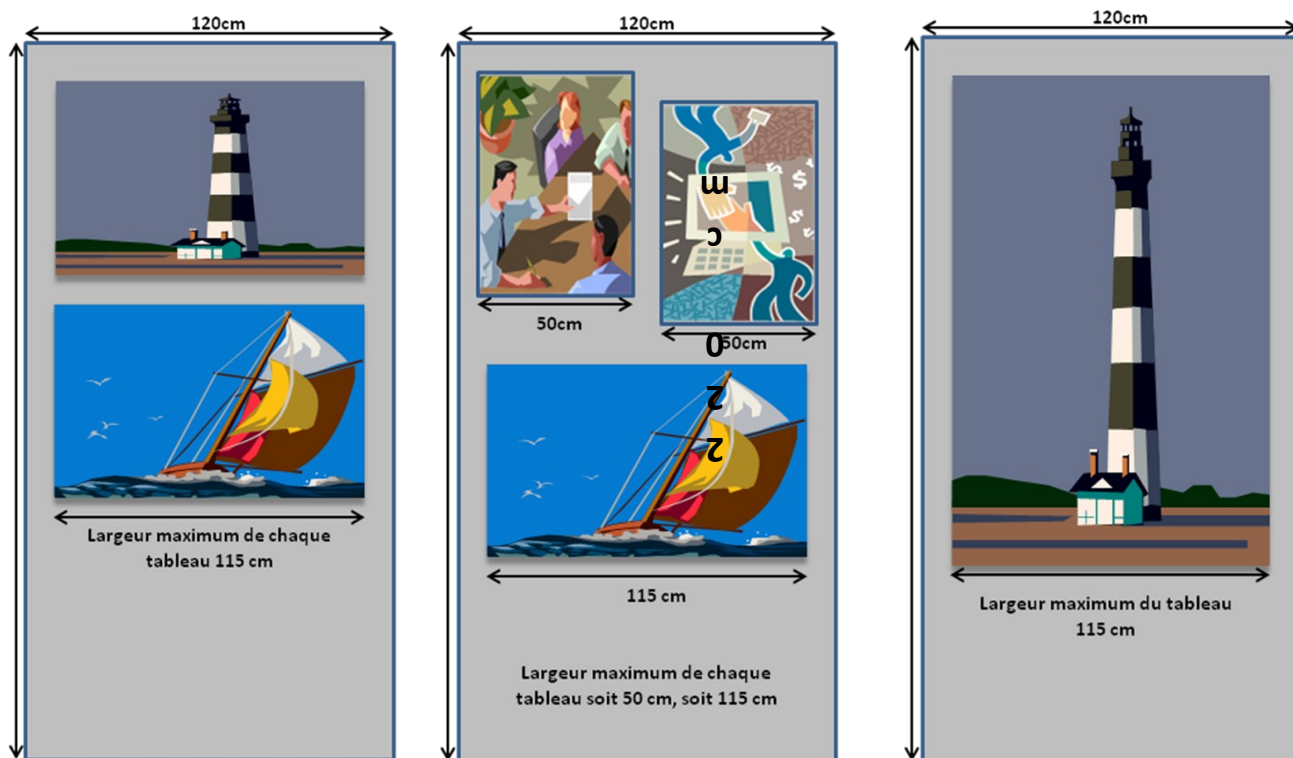
CONTACT : Nadine BOUIS par email : beaux.arts.lorraine@hotmail.com

Site internet : www.beaux-arts-lorraine.com

SECTION PEINTURE (Dessin, Pastel, Aquarelle, Art numérique, Photo,...) :

Merci de choisir un ensemble d'œuvres cohérent en privilégiant l'harmonie des couleurs.

Exemples d'accrochage :



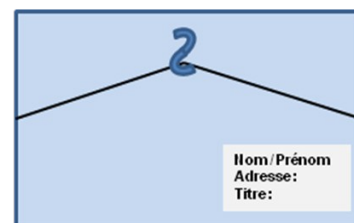
Si vous souhaitez encadrer vos tableaux alors préférez un encadrement sobre type caisse américaine, cache clou ou simple baguette pour préserver une bonne harmonie dans le Salon.

- **Prévoir obligatoirement un dispositif d'accrochage solide à l'arrière pouvant être suspendu un crochet S.**

- **Indiquer au dos de l'œuvre :**

Nom, prénom et adresse ainsi que le titre de l'œuvre.

Exemple système de fixation



Pour des raisons d'organisation, aucune place attribuée ne pourra être changée.

SALON INTERNATIONAL DES BEAUX-ARTS LUXEMBOURG - MARS 2024

DATES à RETENIR

INSCRIPTIONS D'octobre 2023 à mars 2024 Rappel : Le nombre de places est limité. Le Comité de sélection se réunit chaque mois pour la sélection des œuvres.	Les inscriptions seront prises en compte uniquement si elles sont accompagnées du dossier complet comprenant : <ul style="list-style-type: none">- Le bulletin d'inscription signé mentionnant prénom, nom ou pseudo, titres des œuvres, technique, prix indicatif et dimensions.- Le chèque correspondant.- Aucun frais si votre dossier n'est pas sélectionné.- Les photos des œuvres exposées avec prénom, nom, titre de l'œuvre, technique et dimensions sont à envoyer sur CD ou clé USB ou par mail à l'adresse : beaux.arts.lorraine@hotmail.com
DÉPÔT DES ŒUVRES Jeudi 28 mars 2024 de 14H00 à 18H00	CASINO 2000 – MONDORF LES BAINS GALERIE DU CHAPITO Stationnement sur le parking du CASINO 2000. Accès facile à la salle qui se trouve en face du parking au RDC. Voir plan d'accès sur le site de l'association : https://www.beaux-arts-lorraine.com/expositions/plan-et-acces/
VERNISSAGE Samedi 30 mars 2024	Vin d'honneur à 19H00.
REPAS Samedi 30 mars 2024	Dans la salle de réception du CASINO 2000 à 20H00.
REMISE DES PRIX	Affichage le dimanche 31 mars 2024 à 15H00.
RETRAIT DES ŒUVRES	Dimanche 31 mars 2024 de 17H45 à 19H00 Parking devant le CASINO 2000. Le « BON DE RETRAIT » devra être présenté à la sortie.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Vendredi, samedi : de 10H00 à 20H00

Dimanche : de 10H00 à 17H45

PRÉSENCE DES ARTISTES :

Cette exposition donne à chacun la possibilité de rencontrer son public et de créer un réseau. Il n'y a aucune obligation de participer physiquement sur place. Les artistes sont libres de participer ou se faire représenter s'ils le souhaitent. Les ventes éventuelles de vos œuvres seront directement gérées par le Comité d'organisation.

BENEVOLES POUR L'ACCROCHAGE ET DÉCROCHAGE :

Les bénévoles souhaitant participer à l'installation de l'exposition ou à son démontage sont priés de se faire connaître par email : beaux.arts.lorraine@hotmail.com

SALON INTERNATIONAL DES BEAUX-ARTS LUXEMBOURG - MARS 2024

GRAND CASINO 2000 - MONDORF LES BAINS
du vendredi 29 au dimanche 31 mars 2024

BON DE RETRAIT DES ŒUVRES

A remettre impérativement à la sortie lors du décrochage

NOM (en majuscules) : _____

Prénom : _____ PSEUDO : _____

TITRE DE L'ŒUVRE * (en majuscules)	TECHNIQUE	DIMENSIONS

Merci de dater et signer ce formulaire et le présenter à la sortie de la Salle.

Date du retrait : _____

Signature :